

Le maintien ou l'acquisition d'habiletés en natation est essentiel puisque la réussite de la formation en sauvetage aquatique du *Programme de formation initiale en patrouille gendarmerie* est requise pour obtenir le diplôme de l'École nationale de police du Québec.

Protocole de sauvegarde

Vous devez réussir 10 longueurs de 25 mètres réparties comme suit :

- ▶ Exécuter huit longueurs dans un style permis;
- ▶ À la neuvième longueur, l'élève prend un VFI et nage tête hors de l'eau en gardant toujours la victime à vue;
- ▶ Vérifier l'état de conscience de la victime en la touchant avec le pied (position d'alerte);
- ▶ Retourner la victime avec ou sans le VFI;
- ▶ Garder le visage de la victime hors de l'eau en tout temps durant le remorquage;
- ▶ La victime inconsciente ne peut collaborer à la propulsion;
- ▶ Départ dans l'eau;
- ▶ Style permis : crawl, brasse;
- ▶ Aucun arrêt;
- ▶ Il n'est pas permis de marcher ou de toucher le bord de la piscine avant la fin de l'épreuve;
- ▶ Le chronomètre s'arrête lorsque l'élève touche le mur après la dixième longueur.



Prendre note que les lunettes aquatiques sont permises. Les bouchons pour les oreilles et le pince-nez sont interdits.



Temps de réalisation maximum : 7 minutes 15 secondes.